



Extrait du Presse-toi à gauche !

<http://www.pressegauche.org/Le-CCMM-CSN-demande-un-moratoire-sur-le-projet-du-REM>

Le CCMM-CSN demande un moratoire sur le projet du REM

- Communiqués -



Date de mise en ligne : vendredi 3 novembre 2017

Copyright © Presse-toi à gauche ! - Tous droits réservés

MONTRÉAL, le 3 nov. 2017 - L'adoption de la Loi concernant le Réseau électrique métropolitain (PL 137) le 27 septembre dernier, s'est faite sans véritable consultation publique. Le Conseil central du Montréal métropolitain-CSN (CCMM-CSN) dénonce l'adoption de cette loi. D'ailleurs, le 22 mars dernier, le CCMM-CSN avait demandé une commission parlementaire, afin d'y voir plus clair avant d'aller plus loin dans le développement du projet, qui a des incidences importantes sur les plans environnemental, économique et social ainsi que sur le transport collectif public dans la grande région métropolitaine.

Nous tenons à préciser que le CCMM-CSN souhaite une amélioration du transport collectif dans une perspective de développement durable en offrant une diversité d'infrastructures de transport adapté aux différents quartiers. Nous réitérons que le gouvernement applique un moratoire sur le projet du REM et tienne une véritable consultation publique sur les processus de décision et d'octroi de contrats. Ce projet est contraire à l'intérêt public et comporte de nombreux problèmes. Selon Charles Sainte Marie, 1er vice-président du CCMM-CSN, « ce projet comporte un déficit démocratique majeur car il manque beaucoup d'informations essentielles pour faire une bonne évaluation économique et environnementale ainsi que pour mesurer les répercussions sur le transport collectif ». La Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ) refuse de révéler l'impact du projet sur l'utilisation de l'automobile, sur l'étalement urbain et sur les émissions de gaz à effet de serre de la construction de ce projet. De plus, le gouvernement refuse de dévoiler clairement comment l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) fera la répartition des coûts entre les municipalités et les divers usagers du transport collectif.

Ce projet en partenariat public/privé comporte des modalités inacceptables ! Rappelons que la question du maintien du caractère public de nos services de transport a toujours été au cœur de nos préoccupations. En consentant à ce projet, les gouvernements cèdent des infrastructures publiques pour l'éternité. Pour Gleason Frenette, président du Syndicat du transport de Montréal (STM-CSN), « dans sa forme actuelle, le REM n'est ni plus ni moins que le début de la privatisation du transport en commun dans la grande région métropolitaine et inquiète grandement les employés-es de la Société de transport de Montréal ». Considérant que le coût du REM dépassera assurément 10 milliards de dollars, et que l'objectif premier de la CDPQ est de faire des profits, il est fort probable que les tarifs du transport collectif augmenteront.